

Nîmes le 7 janvier 2019

PRIX DEPARTEMENTAL 2019 du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du GARD

Madame, Monsieur,

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du GARD a le plaisir de vous informer de l'organisation du Prix départemental 2019 du CAUE.

Ce prix est ouvert aux maîtres d'ouvrages publics et privés et a pour vocation de mettre à l'honneur des réalisations récentes ou en cours dans notre département. Il concerne trois types d'actions qui ont pour vocation d'améliorer la vie de nos concitoyens et de valoriser notre département, son patrimoine, ainsi que son environnement.

Trois catégories sont concernées :

1. « Architecture-patrimoine-habitat »
2. « Paysage-espace public »
3. « Initiatives environnementales et citoyennes »

L'appel à candidatures est ouvert jusqu'au 15 mars 2019. Pour y répondre il suffit de nous retourner la fiche de candidature accompagnée de documents de votre choix (photo, texte, plaquette, etc...). Le prix sera remis lors de l'assemblée plénière du CAUE qui aura lieu en mai 2019.

En vous remerciant de l'intérêt que vous portez à notre action, recevez, Madame, Monsieur, l'assurance de nos salutations dévouées.

Maryse GIANNACCINI
Présidente du Conseil d'Architecture,
d'Urbanisme et de l'Environnement du GARD



Règlement du Prix annuel du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du GARD

article 1 : organisation du Prix

Un prix départemental du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du GARD est organisé chaque année.

Ce prix est ouvert aux maîtres d'ouvrages publics et privés.

Le prix départemental du CAUE du Gard a pour vocation de mettre à l'honneur des réalisations récentes ou en cours dans notre département, leurs maîtres d'ouvrages et leurs maîtres d'œuvres.

Il concerne des actions qui ont pour vocation d'améliorer la vie de nos concitoyens et de valoriser notre département, son patrimoine, ainsi que son environnement.

article 2 : catégories primées

Le prix comprend trois catégories :

1. catégorie « architecture-patrimoine-habitat »

Il s'agit de valoriser les porteurs de projet, maîtres d'ouvrages publics et privés (communes, établissements publics, associations, particuliers) et les maîtres d'œuvres (architectes...) concernant des projets en cours de réalisation ou achevés depuis moins de deux ans pour la réhabilitation, l'extension ou la création de bâtiment.

2. catégorie « paysage-espace public »

Il s'agit de valoriser les porteurs de projet, maîtres d'ouvrages publics (communes, établissements publics) et les maîtres d'œuvres (urbanistes, paysagistes...) concernant des projets en cours de réalisation ou achevés depuis moins de deux ans pour la réhabilitation ou la création d'espaces publics.

3. catégorie : « initiatives environnementales et citoyennes »

Il s'agit de valoriser les porteurs de projets, maîtres d'ouvrages (communes, établissements publics, associations, particuliers) et les maîtres d'œuvres (architectes...) de projets en cours de réalisation ou achevés depuis moins de deux ans concernant des initiatives ayant trait à la transition écologique ou au vivre ensemble.

article 3 : hiérarchisation du prix

Une sélection de 5 lauréats sera effectuée par catégorie.

Deux prix seront décernés par catégorie parmi ces 5 lauréats :

- un premier prix
- un prix des correspondants du CAUE.

article 4 : attribution des prix

Un jury formé sous la responsabilité de la présidente du CAUE, comprenant des membres du conseil d'administration du CAUE et des correspondants du CAUE désignés par la présidente attribuera les prix.

article 5 : critères d'attribution

Le jury détermine chaque année plusieurs critères de classement des candidatures adressées. Ces critères prennent en compte les notions suivantes :

- la préservation et la mise en valeur du patrimoine et de de l'environnement
- l'innovation
- la création artistique, la démarche conceptuelle
- la transition énergétique
- l'amélioration du cadre de vie
- la recherche du lien social et du vivre ensemble

article 6 : recevabilité des candidatures

Les candidatures sont recevables entre le 15 janvier 2019 et le 15 mars 2019 à 17H00.

article 7 : organisation

L'organisation du prix est placée sous la responsabilité du Directeur du CAUE du Gard

Fait à Nîmes le 7 janvier 2019

La présidente du Conseil d'Architecture,
d'Urbanisme et de l'Environnement du GARD
Maryse GIANNACCINI

Maison de l'Habitat et de
l'Environnement

29 Rue Charlemagne

30000 Nîmes

Tél. : 04 66 36 10 60

accueil@caue30.fr

www.caue30.fr

PRIX DEPARTEMENTAL 2019 du CAUE

APPEL À CANDIDATURES auprès des communes, établissements publics, particuliers et associations

Fiche de candidature à renvoyer avant le 15 mars 2019

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard souhaite promouvoir à l'échelle départementale des projets exemplaires. Ces réalisations (de moins de deux ans) ou projets (dont les travaux ont démarré) sont liés à l'organisation du territoire et à sa cohésion. Ils peuvent être de catégories très diverses ou appréhender plusieurs dimensions : environnement, paysage, initiatives citoyennes, agriculture, culture, architecture, patrimoine matériel ou immatériel, habitat, espaces publics...

L'objectif est, dans un premier temps, d'organiser un prix départemental 2019 afin de valoriser les porteurs de projets publics ou privés et leurs réalisations. Dans un second temps, il s'agira de réaliser un référentiel (fichier, catalogue ou publication) susceptible de constituer une source d'inspiration pour l'ensemble des acteurs du cadre de vie.

I. Intitulé du projet

.....

II. Catégorie dans laquelle il s'inscrit

- Architecture Habitat Patrimoine
- Paysage-espace public
- Initiatives environnementales et citoyennes

III. Localisation (quartier, commune, EPCI)

.....

IV. Durée et date de réalisation (ou de démarrage des travaux pour les projets en cours)

.....

V. Indiquez les points forts (rayonnement, innovation, économie locale, écologie, lien social)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

VI. Maître d'ouvrage du projet

.....
.....

VII. Maître d'oeuvre du projet

.....
.....

VIII. Montant du projet

.....
.....

IX. Y-a-t-il eu des freins et comment ont-ils été surmontés ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

X. Quels sont les éléments immédiatement disponibles associés à ce projet ou cette réalisation (plaquette, article de presse, cdrom, dvd, brochure...)

.....
.....
.....
.....

XI. Vos nom, prénom et numéro de téléphone

.....
.....
.....